

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

TUNISIE FACTORING

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray-1082 Tunis

La société TUNISIE FACTORING, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 23 avril 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, AMC (Nouredine HAJJI) et Cabinet M.S.Louzir (Mohamed LOUZIR).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Unité : en dinars)

	Note	Décembre 2009	Décembre 2008	Note	Décembre 2009	Décembre 2008
ACTIFS						
ACTIFS NON COURANTS						
Immobilisations incorporelles						
Moins : amortissements						
3		1 474 391	1 451 668			
		(1 137 251)	(1 050 401)			
		<u>337 140</u>	<u>401 267</u>			
Immobilisations corporelles						
Moins : amortissements						
4		575 330	572 295			
		(441 658)	(385 822)			
		<u>133 671</u>	<u>186 473</u>			
Immobilisations financières						
Moins : provisions						
5		2 573 721	2 001 147			
		(618 782)	(618 782)			
		<u>1 954 939</u>	<u>1 382 366</u>			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>2 425 750</u>	<u>1 970 106</u>			
ACTIFS COURANTS						
Acheteurs factorés						
Moins : provisions						
6		87 246 752	82 933 206			
		(1 937 683)	(1 767 108)			
		<u>85 309 069</u>	<u>81 166 098</u>			
Autres actifs courants						
Placements et autres actifs financiers						
Liquidités et équivalents de liquidités						
7		576 438	464 467			
8		450 000	450 000			
9		3 791	4 063			
		<u>86 339 297</u>	<u>82 084 627</u>			
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>86 339 297</u>	<u>82 084 627</u>			
TOTAL DES ACTIFS		<u>88 765 047</u>	<u>84 054 733</u>			
PASSIFS						
PASSIFS NON COURANTS						
Emprunts						
Provisions						
11		-	-			
12		343 079	251 701			
		<u>343 079</u>	<u>251 701</u>			
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>343 079</u>	<u>251 701</u>			
PASSIFS COURANTS						
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés						
Autres passifs courants						
Concours bancaires et autres passifs financiers						
6		29 029 306	29 980 482			
13		1 400 901	1 994 283			
14		43 376 826	38 523 438			
		<u>73 807 033</u>	<u>70 498 203</u>			
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>73 807 033</u>	<u>70 498 203</u>			
TOTAL DES PASSIFS		<u>74 150 111</u>	<u>70 749 904</u>			
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>88 765 047</u>	<u>84 054 733</u>			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	10	<u>14 614 936</u>	<u>13 304 829</u>			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		<u>12 684 829</u>	<u>11 744 319</u>			
Résultat de l'exercice		1 930 107	1 560 510			

ETAT DE RESULTAT
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2009
(Unité : en dinars)

	Notes	<u>Exercice 2009</u>	<u>Exercice 2008</u>
Revenus			
Commissions de factoring	15	3 272 776	3 012 467
Intérêts de financement	15	4 582 341	4 745 367
Autres commissions de factoring	15	100 074	104 445
Total des revenus		<u>7 955 191</u>	<u>7 862 279</u>
Charges financières nettes	16	(2 092 852)	(2 443 443)
Produits des placements	17	44 005	74 522
Produits nets		<u>5 906 344</u>	<u>5 493 357</u>
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	18	1 383 314	1 251 559
Dotations aux amortissements	19	172 783	158 263
Dotations aux provisions	20	212 742	194 164
Autres charges d'exploitation	21	1 544 678	1 336 118
Total des charges d'exploitation		<u>3 313 517</u>	<u>2 940 103</u>
Résultat d'exploitation		<u>2 592 827</u>	<u>2 553 254</u>
Autres gains ordinaires	22	10 311	10 137
Autres pertes ordinaires	23	0	(4 243)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		<u>2 603 138</u>	<u>2 559 149</u>
Impôt sur les bénéfices	24	(673 031)	(998 639)
Résultat des activités ordinaires après impôt		<u>1 930 107</u>	<u>1 560 510</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2009
(Unité : en dinars)

	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des acheteurs factorés	25	233 835 329	227 970 991
Financement des adhérents	25	(230 463 866)	(228 329 292)
Encaissements provenant des crédits à court terme	26	183 510 118	127 690 406
Remboursements des crédits à court terme	26	(183 328 719)	(121 461 474)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	27	(2 936 452)	(2 336 417)
Intérêts payés	28	(2 074 696)	(2 376 146)
Impôts et taxes payés	29	(2 063 134)	(962 491)
		<u>(3 521 419)</u>	<u>195 576</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	30	(58 893)	(59 964)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	31	(969 924)	(769 021)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	32	411 167	1 776 841
		<u>(617 650)</u>	<u>947 856</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(600 000)	(600 000)
Remboursements d'emprunts		(791 000)	(1 582 000)
		<u>(1 391 000)</u>	<u>(2 182 000)</u>
Variation de trésorerie		<u>(5 530 070)</u>	<u>(1 038 568)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	9 et 14	<u>(4 804 346)</u>	<u>(3 765 778)</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 et 14	<u>(10 334 416)</u>	<u>(4 804 346)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société

La société a été créée le 30 juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2009 à dix millions de dinars (10 000 000 DT) divisé en un million (1 000 000) actions de dix dinars chacune libérées intégralement.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Note 2 : Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire. Le matériel informatique est amorti selon le mode dégressif.

Les taux retenus sont les suivants :

- Marque	15 ans	6,67%
- Logiciels	3 ans	33,33%
- Matériel de transport	5 ans	20,00%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,00%
- Matériel informatique	7 ans	15,00%
- Installations générales	10 ans	10,00%

Sont inclus dans le coût des immobilisations corporelles et incorporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

2-2 - Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

2-3 – Politique de provisionnement des engagements

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-3-1: Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	0%
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-3-2 : Les garanties

Pour la détermination du besoin de provisionnement, TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours des factures financières sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours des factures financières si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse pas 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiée.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 5%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-3-3- Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-4 - Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

2-5 - Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ».

La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ».

La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ».

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

NOTES EXPLICATIVES**Note 3 : Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles s'analysent au 31 décembre 2009 comme suit:

	31-déc-09		31-déc-08	
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VCN
Marque	1 000 000	(700 365)	299 635	366 301
LOGO	2 426	(2 348)	78	564
Logiciels informatiques	471 964	(434 537)	37 427	34 402
<u>Totaux</u>	1 474 391	(1 137 251)	337 140	401 267

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
<u>Au 31 décembre 2008</u>	1 451 668	(1 050 401)	401 267
Investissements de la période	22 722		22 722
Dotation aux amortissements		(86 849)	(86 849)
<u>Au 31 décembre 2009</u>	1 474 391	(1 137 251)	337 140

Note 4 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent au 31 décembre 2009 comme suit :

	31-déc-09		31-déc-08	
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VCN
Agencement, aménagement et installations	15 209	(9 644)	5 565	1 555
Mobiliers et Matériel de Bureau	159 834	(116 786)	43 048	53 701
Matériel informatique	243 398	(189 373)	54 025	68 984
Matériel de transport	156 889	(125 855)	31 033	62 233
<u>Totaux</u>	575 330	(441 658)	133 671	186 473

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations corporelles s'analysent comme suit:

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
<u>Au 31 décembre 2008</u>	572 295	(385 822)	186 473
Investissements de la période	33 132		33 132
Régularisation de la période (*)	(30 098)	30 098	0
Dotation aux amortissements		(85 934)	(85 934)
<u>Au 31 décembre 2009</u>	575 330	(441 658)	133 671

(*) Il s'agit du matériel informatique mis en rebus au cours de 2009.

Note 5 : Immobilisations Financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	31-déc-09	31-déc-08
Titres de participation	768 800	768 800
Titres immobilisés	1 608 340	1 006 670
Cautionnements Citi Bank	91 005	83 616
Cautionnements imputables aux adhérents	(96 120)	(35 920)
Prêt au personnel	201 696	177 981
<u>Total</u>	2 573 721	2 001 147
Provisions sur titres immobilisés	(618 782)	(618 782)
Immobilisations financières Nettes	1 954 939	1 382 366

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "titres immobilisés" s'analysent ainsi :

	<u>Au 31 décembre 2008</u>	<u>Montant</u>
Titres immobilisés		1 006 670
Acquisitions de l'exercice:		
PROMOTEL		840 000
Cessions de l'exercice:		
PALMA		(163 330)
Douz Hôtel		(75 000)
<u>Au 31 décembre 2009</u>		1 608 340

Le portefeuille titres se détaille comme suit au 31 décembre 2009 :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Montant</u>
Sté Immobilière Méditerranéenne de Tunis (SIMT)	7 688	768 800
<u>Total des titres de participation</u>		768 800
- STPA	1 060	530 000
- PALMA	327	163 340
- Sté de Promotion Touristique Douz Hôtel	150	75 000
- PROMOTEL	8 400	840 000
<u>Total des titres immobilisés</u>		1 608 340

Note 6 : Comptes Courants des adhérents et comptes des acheteurs

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2009, comme suit :

	31-déc-09	31-déc-08
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	69 195 860	67 869 149
Comptes des acheteurs export	7 315 943	1 666 863
Comptes des acheteurs import	10 734 949	13 397 193
	<hr/>	<hr/>
Sous total (A)	87 246 752	82 933 206
A déduire		
Provisions sur compte adhérents	(1 929 415)	(1 764 358)
Provisions sur compte acheteurs	(8 268)	(2 750)
	<hr/>	<hr/>
Montant net	85 309 069	81 166 098
Comptes des adhérents		
FDG comptes en devise	1 028 180	207 229
Fonds de garantie (FDG Domestique)	9 332 339	9 023 248
Compte import	10 734 949	13 397 193
Disponible	7 933 839	7 352 812
	<hr/>	<hr/>
Sous total (B)	29 029 306	29 980 482
	<hr/>	<hr/>
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	58 217 445	52 952 724

Note 7 : Autres Actifs Courants

Le détail des autres actifs courants se présente au 31 Décembre 2009, comme suit :

	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
Avances et acomptes versés	0	0
Avances et acomptes au personnel	0	1 779
Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	63 438	57 061
État, TFP à reporter	4 505	25 723
État, impôts sur les sociétés à reporter	230 398	0
Charges constatées d'avance	* 181 282	283 088
Produits à recevoir	** 46 446	14 013
Produits financiers à recevoir (sur titres immobilisés)	129 053	161 487
Règlement égarés	13 476	13 476
Produits d'indemnisation à recevoir	161 224	210 433
Indemnités d'assurance crédit reçues et non encaissées	0	0
Total	<u>829 821</u>	<u>767 060</u>
Provision pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(161 224)	(210 433)
Provision pour dépréciation des AAC	(92 159)	(92 159)
Total	<u>576 438</u>	<u>464 467</u>

* Les charges constatées d'avance englobent :

les intérêts payés d'avance sur les financements à court terme pour :	141 429
Charges d'exploitation pour :	<u>39 853</u>
	181 282

** Les produits à recevoir englobent essentiellement :

les commissions à facturer au titre des financements d'opérations export :	36 047
les commissions Import :	<u>10 400</u>
	46 446

Note 8 : Placements et autres actifs financiers

Ce poste englobe exclusivement des billets de trésorerie à court terme, détaillé comme suit au 31/12/2009 :

	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
Billets de trésorerie émis par Tunisie Valeurs	450 000	450 000
<u>Total</u>	<u>450 000</u>	<u>450 000</u>

Note 9 : Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit au 31/12/2009 :

	31-déc-09	31-déc-08
Banques	3 733	3 928
Caisse	57	135
<u>Total</u>	<u>3 791</u>	<u>4 063</u>

Note 10 : Capitaux Propres

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2009 comme suit :

		31-déc-09	31-déc-08
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves légales		566 199	480 602
Résultats reportés		1 006 348	151 435
Provisions pour risques généraux		1 112 282	1 112 282
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>12 684 829</u>	<u>11 744 319</u>
Résultat de l'exercice	(1)	<u>1 930 107</u>	<u>1 560 510</u>
Total des capitaux propres avant affectation		<u>14 614 936</u>	<u>13 304 829</u>
Nombre d'actions (2)	(2)	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,930	1,561

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

La structure du capital se détaille au 31 décembre 2009 comme suit :

Actionnaire	Capital souscrit	
	Et libéré	Pourcentage
Tunisie Leasing	5 454 480	54,54%
STIF	484 090	4,84%
Eurofactor	3 636 340	36,36%
Personnes physiques	425 090	4,25%
<u>Total</u>	<u>10 000 000</u>	<u>100,00%</u>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Description	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Provisions pour risques généraux	Résultat de la période	Fonds social	Dividendes	Total
Au 31 décembre 2008	10 000 000	480 602	151 435	1 112 282	1 560 510			13 304 829
Affectation des résultats		85 597	854 913		-1 560 510	20 000	600 000	
Augmentation du Capital								
Provisions non affectées Fonds propres pour risques généraux								
Résultat de l'exercice					1 930 107			
Au 31 décembre 2009	10 000 000	566 199	1 006 348	1 112 282	1 930 107			14 614 936

Note 11 : Emprunts

**TABLEAU DES EMPRUNTS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**
(Montants exprimés en dinars)

DESIGNATION	Taux d'intérêt TMM +	Montant du crédit	Modalités de remboursements	Solde en début de période	Remboursements	Fin de période		
						Solde	Éché. + an	Éché. - an
AMEN BANK	1,25	3 000 000	Trimestriellement. (2006-2009)	500 000	500 000	0	0	0
FMO*	1,25	2 000 000 €	Trimestriellement (2006-2009)	291 000	291 000	0	0	0
<u>Total emprunts bancaires</u>				791 000	791 000	0	0	0

* Le crédit a été contracté pour un montant en dinars équivalent à EUR : 2.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 1,25% sans que ce taux ne soit inférieur à 6,5%.

Note 12 : Provisions pour risques et charges

Le détail des provisions pour risques et charges se présente au 31 décembre 2009 comme suit :

Libellé	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
Provision pour risques et charges au début de l'exercice	251 701	148 825
Dotation sur provision pour risques et charges	91 377	107 376
Reprise sur provision pour risques et charges	0	(4 500)
<u>Total</u>	<u>343 079</u>	<u>251 701</u>

Note 13 : Autres passifs courants

Le détail des autres passifs courants se présente au 31 Décembre 2009, comme suit :

	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
Personnel, provisions pour congés payés	190 243	166 923
Personnel, autres charges à payer	203 687	207 804
Fonds social	206 223	185 797
État, retenues sur salaires	14 766	13 708
État, retenues sur honoraires, commissions et loyers	14 065	9 043
État, impôts sur les sociétés à liquider	0	595 315
État, TVA à payer	40 487	42 500
État, TFP, FOPROLOS, TCL à payer	5 317	4 541
Compte courant Tunisie Leasing	0	52 566
Compte courant STIF	26 834	0
C.N.S.S	52 079	41 918
Autres créditeurs	28 044	28 044
Diverses charges à payer	462 308	531 391
Produits perçus d'avance (*)	111 488	114 732
Comptes Adhérents à Régulariser : Ristourne	45 359	
<u>Total</u>	<u>1 400 901</u>	<u>1 994 283</u>

(*) les produits perçus d'avance. Se rapportant aux :

Produits perçus d'avance sur société du groupe	17 869
Produits perçus d'avance (Commissions Minimum 2006)	93 619

Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent au 31 décembre 2009 comme suit :

	Note	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
Échéance à - d'un an sur emprunt FMO	11	0	291 000
Échéance à - d'un an sur emprunt AMEN	11	0	500 000
Crédit à court terme UTB	(A)	5 385 793	728 661
Ligne d'avance CITIBANK	(B)	11 000 000	6 500 000
Ligne d'avance UIB		0	2 000 000
Billets de trésorerie		16 500 000	23 450 000
Intérêts courus		152 826	245 368
Banques		10 338 207	4 808 409
<u>Total</u>		<u>43 376 826</u>	<u>38 523 438</u>

(A) : La convention porte sur un crédit à court terme de : 7 622 450 €, destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,875 points, pour les tirages d'un montant supérieur ou égal à : 22.875 €

(B) : Cette ligne est valable pour une durée d'un an à compter du 15 Octobre 2008 et plafonnée à 11 000 000 dinars et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1%.

Note 15 : Revenus

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice 2009, se présente ainsi :

		31-déc-09	31-déc-08
Commissions de factoring		3 272 776	3 012 467
Intérêts de financement	(A)	4 582 341	4 745 367
Autres commissions de factoring		100 074	104 445
<u>Total</u>		7 955 191	7 862 279
Encours de financement			
EF - Au début de l'exercice		52 952 724	44 119 582
EF - A la fin de l'exercice		58 217 445	52 952 724
Moyenne	(B)	55 585 085	48 536 153
Taux moyen annuel (A)/(B)		8,24%	9,78%

Note 16 : Charges Financières Nettes

Les charges financières se détaillent au 31 Décembre 2009, comme suit :

		31-déc-09	31-déc-08
Intérêts sur emprunts		11 356	101 763
Intérêts sur crédit UTB		99 939	56 944
Perte de change		2 928	5 510
Gains de change		(4 647)	(2 974)
Intérêts des billets de trésorerie		1 159 743	1 352 295
Intérêts des comptes débiteurs		824 768	836 268
Dotations aux résorptions des frais d'emprunts		0	2 013
Pénalités et Intérêts de retard		0	0
Perte sur créances liées à des participations		0	96 250
Intérêts des dépôts créditeurs		(1 235)	(4 626)
<u>Total</u>		2 092 852	2 443 443

Note 17 : Produits des placements

L'analyse des produits des placements se présente comme suit :

		31-déc-09	31-déc-08
Plus value sur cession des titres immobilisés		2 168	20 074
Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie		26 137	27 163
Plus value sur titres immobilisés à recevoir		13 336	25 532
Intérêts de retard sur cession de titres immobilisés		2 364	1 754
<u>Total</u>		44 005	74 522

Note 18 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente au 31 Décembre 2009 comme suit :

	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
Salaires et complément de Salaires	1 153 676	1 053 862
Cotisations sociales	133 235	114 919
Autres charges sociales	96 403	82 778
<u>Total</u>	<u>1 383 314</u>	<u>1 251 559</u>

Note 19 : Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements de la période se détaillent comme suit :

	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
Dotation aux amortissements Immobilisations incorporelles	86 849	82 987
Dotation aux amortissements Immobilisations corporelles	85 934	75 276
<u>Total</u>	<u>172 783</u>	<u>158 263</u>

Note 20 : Dotations nettes aux provisions

Il y a lieu de noter que la provision pour risques sur la clientèle a été constituée conformément à la politique de la société en la matière (voir note 2.3).

	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
Dotations aux provisions affectées sur Adhérents	241 622	113 422
Reprises sur les provisions affectées sur Adhérents	(76 566)	(49 865)
Total=	<u>165 057</u>	<u>63 557</u>
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	8 294	11 702
Reprises sur les provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(51 985)	(79 220)
Total=	<u>(43 692)</u>	<u>(67 518)</u>
Total=	<u>121 365</u>	<u>(3 961)</u>
Dotation sur provision pour risques et charges	91 377	115 838
Reprise sur provision pour risques et charges	0	(6 495)
Total=	<u>91 377</u>	<u>109 343</u>
Dotations aux provisions immobilisation financière	0	90 282
Reprises sur les provisions immobilisation financière	0	(1 500)
Total=	<u>0</u>	<u>88 782</u>
<u>Total Nettes aux Provisions</u>	<u>212 742</u>	<u>194 164</u>

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
Achat de matières et fournitures	75 257	55 235
<u>Total des achats</u>	<u>75 257</u>	<u>55 235</u>
Loyer	91 707	88 363
Entretiens et réparations	2 282	13 211
Assurance crédit	481 412	404 042
Études, recherches et divers services extérieurs	187 212	182 155
Services informatiques	16 577	54 867
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>779 191</u>	<u>742 639</u>
Personnel extérieur à l'entreprise	20 563	8 684
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	301 476	191 774
Publicités, publications, relations publiques	98 743	81 640
Transports	19 429	51 191
Déplacements, missions et réceptions	78 586	53 107
Frais postaux et de télécommunications	62 153	52 119
Services bancaires et assimilés	60 214	67 155
Transfert de charges (frais bancaires)	(41 848)	(41 295)
Transfert de charges (frais de justice)	(1 681)	(6 917)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>597 635</u>	<u>457 457</u>
Cotisation IFG	13 845	13 508
Jetons de présence	10 000	32 000
Rémunération des membres du CPAI	6 000	0
<u>Total des charges diverses</u>	<u>29 845</u>	<u>45 508</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	32 406	27 344
T.C.L	17 057	16 737
Droits d'enregistrement et de timbres	9 073	4 490
Autres impôts et taxes	0	0
TVA non récupérable	4 215	4 360
Ristournes sur TFP :	0	(17 653)
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>62 750</u>	<u>35 278</u>
<u>Total général</u>	<u>1 544 678</u>	<u>1 336 118</u>

Note 22 : Autres gains ordinaires

	31-déc-09	31-déc-08
Intérêts / Prêts aux Personnels :	10 311	10 137
<u>Total</u>	10 311	10 137

Note 23 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires accusent un solde nul au 31/12/2009 contre un solde de 4 243 dinars au 31 décembre 2008.

	31-déc-09	31-déc-08
Pertes ordinaires :	0	4 243
<u>Total</u>	0	4 243

Note 24 : Impôt sur les bénéfices

Le décompte fiscal se présente au 31 décembre 2009 comme suit :

	Note	31-déc-09	31-déc-08
Résultat de l'exercice		1 930 107	1 560 510
Impôts sur les bénéfices		673 031	998 639
Bénéfice comptable		2 603 138	2 559 149
I. A réintégrer			
Provisions pour congés payés		23 320	38 473
Dotations aux provisions		341 293	331 244
Provisions fiscales 2005 affaires en cours		0	367 842
Provisions fiscales 2006 affaires en cours		106 386	0
Diverses charges non déductibles		900	240
Jeton de présence et rémunération		16 000	32 000
Subventions et Dons excédentaires		5 583	2 735
Affectation au fonds social		22 626	22 533
Total réintégrations =		516 108	795 067
II. A déduire			
Reprises sur provisions comptables			
Provisions fiscales 2005 affaires en cours			(367 842)
Provisions fiscales 2006 affaires en cours		(106 386)	
Dividendes			
Total déductions =		(106 386)	(367 842)
Bénéfice fiscal avant provisions =		3 012 861	2 986 373
Dotations pour créances douteuses		(249 916)	(125 124)
Reprises sur provisions pour créances douteuses		0	0
Reprise sur provision pour risques et charges		0	(7 995)
Bénéfice fiscal =		2 762 945	2 853 254
Limite de déduction du 1er Degrèvement		967 031	998 639
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt ...			
Limite de déduction du 2ème Degrèvement		967 031	998 639
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt ...			
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt ...		840 000	
Base imposable =		1 922 945	2 853 254
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)		673 031	998 639
Base Minimum d'impôt =		1 922 945	2 853 254
Minimum d'Impôt 20% du bénéfice fiscal		384 589	570 651
Impôt dû =		673 031	998 639
A imputer			
Report d'impôt		0	0
Acomptes provisionnels payés		(898 775)	(402 640)
Retenues sur placements		(4 653)	(684)

Impôt à payer (à reporter) = (230 398) 595 315

Note 25 : Encaissements reçus des acheteurs factorés

	Note	31-déc-09	31-déc-08
Encours de Financement des adhérents en début de période	6	52 952 724	44 119 582
Encours de Financement des adhérents en fin de période	6	(58 217 445)	(52 952 724)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	5	(35 920)	(11 450)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	5	96 120	35 920
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	13	0	0
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	13	45 359	0
Financement des adhérents (TND + €)		230 463 866	228 329 292
Produits à recevoir en début de période	7	14 013	14 957
Produits à recevoir en fin de période	7	(46 446)	(14 013)
Produits perçus d'avance en début de période	13	(93 619)	(93 619)
Produits perçus d'avance en fin de période	13	93 619	93 619
Revenus du factoring	15	7 955 191	7 862 279
Récupération frais bancaires	21	41 848	41 295
Récupération frais de justice	21	1 681	6 917
TVA collectée		564 338	538 936
		233 835 329	227 970 991

Encaissements reçus des acheteurs**Note 26 : Flux liés aux financements**

	Début de période	Au 31 décembre 2009		Fin de période
		Utilisations	Remboursements	
Crédit à court terme UTB	728 661	22 813 851	18 156 719	5 385 793
Ligne d'avance CITI BANK	6 500 000	40 000 000	35 500 000	11 000 000
Crédit à court terme UIB	2 000 000	0	2 000 000	0
BT (Hors Groupe)	8 950 000	49 400 000	48 850 000	9 500 000
BT (Groupe)	14 500 000	71 700 000	79 200 000	7 000 000
Sous total =	32 678 661	183 913 851	183 706 719	32 885 793
Compte courant Tunisie Leasing	52 566	19 433	72 000	0
Compte courant STIF	0	26 834	0	26 834
Billets de trésorerie T/V	(450 000)	(450 000)	(450 000)	(450 000)
Total	32 281 227	183 510 118	183 328 719	32 462 627

Note 27 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel**Note 27 : SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL**

	Note	31-déc-09	31-déc-08
Avances et acomptes au personnel en début de période	7	(1 779)	(4 583)
Avances et acomptes au personnel en fin de période	7	0	1 779

Prêts au personnel en début de période	5 & 7	(235 042)	(301 354)
Prêts au personnel en fin de période	5 & 7	265 133	235 042
Compte d'attente en début de période	7	(223 909)	(124 034)
Compte d'attente en fin de période	7	174 700	223 909
Charges constatées d'avance en début de période	7	(53 855)	(65 850)
Charges constatées d'avance en fin de période	7	39 853	53 855
Fournisseurs d'exploitation en début de période		0	(765)
Fournisseurs d'exploitation en fin de période		0	0
Personnel, provisions pour congé payé en début de période	13	166 923	128 450
Personnel, provisions pour congé payé en fin de période	13	(190 243)	(166 923)
Personnel, BONUS à payer en début de période	13	207 804	141 582
Personnel, BONUS à payer en fin de période	13	(203 687)	(207 804)
Fonds social en début de période	13	185 797	159 138
Fonds social en fin de période	13	(206 223)	(185 797)
Alimentation du fonds social	10	20 000	20 000
État, retenues sur salaires en début de période	13	13 708	13 060
État, retenues sur salaires en fin de période	13	(14 766)	(13 708)
État, retenues sur hon, com et loyers en début de période	13	9 043	9 934
État, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	13	(14 065)	(9 043)
C.N.S.S en début de période	13	41 918	37 701
C.N.S.S en fin de période	13	(52 079)	(41 918)
Autres comptes créditeurs en début de période	13	28 044	12 495
Autres comptes créditeurs en fin de période	13	(28 044)	(28 044)
Diverses Charges à payer en début de période	13	531 391	357 277
Diverses Charges à payer en fin de période	13	(462 308)	(531 391)
TVA, payées sur biens et services		39 677	46 347
Charges de personnel	18	1 383 314	1 251 559
Autres charges d'exploitation	21	1 544 678	1 336 118
Récupération frais bancaires	21	41 848	41 295
Récupération frais de justice	21	1 681	6 917
Impôts et taxes	21	(58 536)	(48 571)
TVA non déductible	21	(4 215)	(4 360)
Autres gains	22	(10 311)	(10 137)
Autres pertes	23	0	4 243
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>2 936 452</u>	<u>2 336 417</u>

Note 28 : Intérêts payés

	Note	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
Intérêts courus sur crédits en début de période	14	245 368	223 152
Intérêts courus sur crédits en fin de période	14	(152 826)	(245 368)
Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	7	(229 233)	(245 632)
Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	7	141 429	229 233
Produits de placement perçus d'avance en début de période	13	21 114	21 606
Produits de placement perçus d'avance en fin de période	13	(17 869)	(21 114)
Frais d'émission d'emprunts en début de période		0	(2 013)
Frais d'émission d'emprunts en fin de période		0	0
Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie	17	(26 137)	(27 163)
Charges financières	16	2 092 852	2 443 443
		<u>2 074 696</u>	<u>2 376 146</u>

Intérêts payés**Note 29 : Impôts et taxes payés**

	Note	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
État, impôts sur les sociétés à reporter début de période	7 & 13	595 315	1 055
État, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	7 & 13	230 398	(595 315)
État, autres impôts et taxes à payer en début de période	13	4 541	2 669
État, autres impôts et taxes à payer en fin de période	13	(5 317)	(4 541)
État, TFP à reporter en début de période	7	(25 723)	(24 412)
État, TFP à reporter en fin de période	7	4 505	25 723
TVA payées		527 849	510 102
Impôts et taxes	21	62 750	52 931
Impôts sur les bénéfices	24	673 031	998 639
TVA non déductible	21	(4 215)	(4 360)
		<u>2 063 134</u>	<u>962 491</u>

Impôts payés**Note 30 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles**

	Note	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	3	22 722	15 931
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	4	33 132	41 318
TVA sur Investissements		3 039	2 715
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>58 893</u>	<u>59 964</u>

Note 31 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Note	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
------	------------------	------------------

- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	5	0	0
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	5	840 000	700 000
- Dépôts et cautionnements versés au cours de l'exercice	5	129 924	69 021
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations</u>			
<u>financières</u>		969 924	769 021

Note 32 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

	Note	31-déc-09	31-déc-08
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	5	238 330	1 651 330
- Produits / Placement à recevoir en début de période	7	193 703	271 854
- Produits / Placement à recevoir en fin de période	7	(161 269)	(193 703)
- Produits réservés début de période	7	(32 216)	(32 216)
- Produits réservés fin de période	7	32 216	32 216
- Produits de participation (portage)	17	15 504	45 606
- Intérêts de retard sur cession de titres immobilisés	17	2 364	1 754
- Dépôts et cautionnements remboursés au cours de l'exercice	5	122 536	0
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations</u>			
<u>financières</u>		411 167	1 776 841

Note 33 : Engagements Hors Bilan

	31-déc-09	31-déc-08
Engagement de financement donné (disponible finançable)	5 251 185	3 280 356
Engagement donné sous forme de B.O	0	1 498 000
Garanties données (contrat import)	4 097 086	741 767
Engagements Traités avalisées données aux adhérents	47 000	0
	35 264	36 505
Engagements de financement reçus	375	507
Garanties reçues de l'assureur crédit	7 184 793	6 889 944
Garanties données au titre des contrats sans recours	7 184 793	6 889 944
Garanties reçues des correspondants étrangers au titre des contrats export	6 560 446	902 031
Engagements sur titres	1 608 340	1 006 670

Note 34 - Opérations avec les parties liées**Tunisie Leasing****Cautions reçues**

Le conseil d'administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31/12/2009 à 11 000 000 DT et se détaille comme suit :

- Citibank : 11 000 000 DT

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

SIMT***Contrat de location du siège***

TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT) dans laquelle la société détient 18,75% du capital. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La SIMT a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 149 233 DT au titre de l'exercice 2009.

EUROFACTOR***Opérations de factoring***

Tunisie Factoring (TF) a réalisé en 2009 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR qui détient 36,36% du capital de la société. Le détail de ses opérations se présente comme suit :

- les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 61 895 dinars.
- les commissions rétrocédées par TF à EUROFACTOR qui les a facturées au titre des contrats Export s'élèvent à 53 939 dinars.

Convention de partenariat

TF a conclu en 2005 avec EUROFACTOR une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 12 000 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2009 s'élève à 23 619 dinars.

TUNISIE VALEURS***Billets de trésorerie***

TF a réalisé en 2008 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de TUNISIE VALEURS (TV). La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2009 s'élève à 39 801 dinars. L'encours des billets de trésorerie est nul au 31 décembre 2009.

D'autre part, TF a souscrit à l'émission de billets de trésorerie auprès de TV. Le montant des intérêts perçus au titre de 2009 s'élève à 26 137 dinars. L'encours au 31/12/2009 s'élève à 450 000 dinars.

Convention de gestion de la Société STIF

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 dinars l'action soit 399 940 dinars. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10 000 dinars HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Le montant payé au titre de l'exercice 2009 en application de ces dispositions s'élève à 8 447 dinars.

Note 35- Evènements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 16/02/2010. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

**Rapport Général des commissaires aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2009****Messieurs les actionnaires de Tunisie Factoring,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société Tunisie Factoring relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de Tunisie Factoring arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de Tunisie Factoring au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur à l'exception du fait que la société n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 18 mars 2010

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**Cabinet M.S.Louzir - Membre de DTT
Mohamed LOUZIR**

Tunisie Factoring
Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2009

Messieurs les actionnaires de Tunisie Factoring,

- I. En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-après sur les conventions conclues et opérations réalisées suivantes au cours de l'exercice 2009.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Nous n'avons pas rencontré de telles conventions lors de la réalisation de notre audit.

- II. Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2009:

- (1) TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 dinars l'action soit 399 940 dinars. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10 000 dinars HTVA par an. Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Le montant payé au titre de l'exercice 2009 en application de ces dispositions s'élève à 8 447 dinars.

- (2) TF a conclu avec EUROFACTOR, qui détient 36,36% du capital de la société, une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 12 000 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2009 s'élève à 23 619 dinars.

(3) TF a réalisé en 2008 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR. Le détail de ses opérations se présente comme suit :

- les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 61 895 dinars ;
- les commissions facturées par TF au titre des contrats Export et rétrocédées à EUROFACTOR s'élèvent à 53 939 dinars.

(4) Tunisie Leasing (TL), qui détient 54,54% du capital de la société, a accordé des cautions solidaires en faveur de TF pour les besoins de son financement auprès du secteur bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31/12/2009 à 11 000 000 DT et se détaille comme suit :

- Citibank : 11 000 000 dinars

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

(5) TF a réalisé en 2009 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Valeurs (TV). La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2009 s'élève à 39 801 dinars. L'encours des billets de trésorerie est nul au 31 décembre 2009.

(6) TF a souscrit à l'émission de billets de trésorerie auprès de TV. Le montant des intérêts perçus au titre de 2009 s'élève à 26 137 dinars. L'encours au 31/12/2009 s'élève à 450 000 DT.

(7) TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT) dans laquelle la société détient 18,75% du capital. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La SIMT a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardienage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 149 233 dinars au titre de l'exercice 2009.

III. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Adjoint est définie par décision du Comité de Rémunération du 05 décembre 2005. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par le dit comité de rémunération et d'un bonus déterminé par le Conseil d'Administration du 18 octobre 1999 en ce qui concerne le Président Directeur Général et par le Comité de Rémunération du 28 décembre 2004 en ce qui concerne le Directeur Général Adjoint. Ils bénéficient en outre des avantages suivants : une voiture de fonction, des stocks options, une assurance groupe maladie. Le Directeur Général Adjoint bénéficie, également, d'une indemnité de départ à la retraite conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et établissements financiers. La dite indemnité est couverte par une assurance.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumises annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.
- Les obligations et engagements vis-à-vis du Président Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des Administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2009, se présentent comme suit (en KDT) :

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 Décembre 2009

	<u>P.D.G</u>		<u>D.G.A</u>		<u>Administrateurs</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009
Avantages à court terme	210	109	125	64	16	16
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	210	109	125	64	16	16

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 18 mars 2010

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Cabinet M.S.Louzir membre de DTT
Mohamed LOUZIR